

## La redynamisation des organismes d'Afrique centrale en marche

- Textes et synthèses des séminaires techniques du triennium 2011-2013
- Interview du Président du Blaisac, P. 29



**CNPS CAMEROUN**



**INSS RDC**



**CNSS GABON**



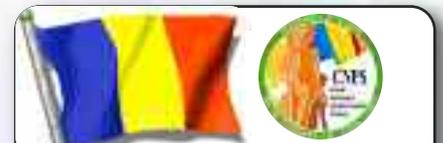
**CNAMGS GABON**



**CNSS CONGO**



**CNSS RCA**



**CNPS TCHAD**



**CR COMORES**



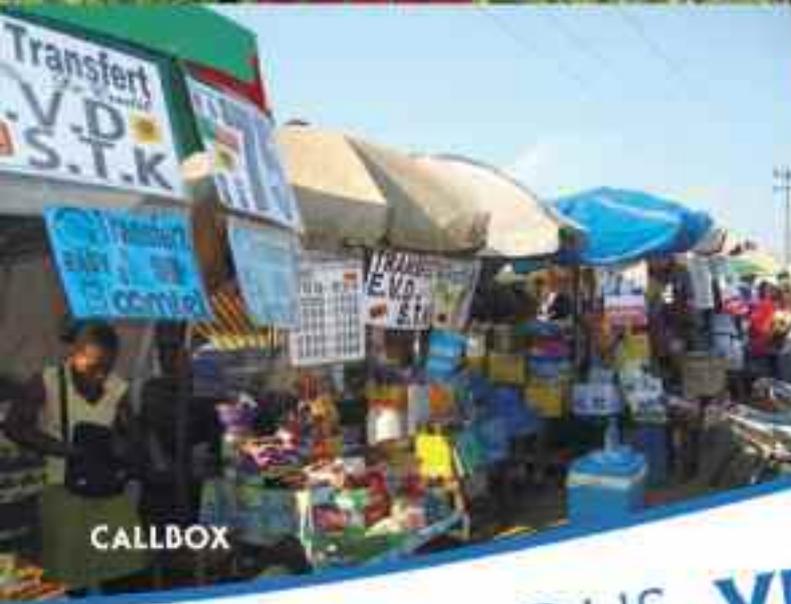
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale  
National Social Insurance Fund



AGRICULTURE



MENUISERIE



CALLBOX



MEDECINE

COMME NOUS, VENEZ À LA CNPS  
POUR **GARANTIR**  
VOTRE **VIEILLESSE**

Rendez-vous dans le **Centre de prévoyance sociale** le plus proche



You will never live alone !



Paix-Travail-Patrie



«(...) La mise au point d'un système de sécurité sociale accessible au plus grand nombre se poursuit. La proportion des populations couvertes en matière de sécurité sociale devrait passer de 10 % en 2012 à 20 % en 2015. Ces taux ne sont pas satisfaisants. Il conviendrait de les améliorer autant que possible».

---

**Extraits du Discours du Chef de l'Etat,  
S.E. Paul BIYA à la nation,  
le 31 décembre 2012**

« (...) The development of a Social Security System accessible to as many people continues. The proportion of people covered by social security should increase from 10% in 2012 to 20% in 2015. These rates are not satisfactory. They should be improved upon as much as possible».

---

**Excerpt from the Speech of the Head of State, H.E. Paul BIYA to the Nation, on 31 December 2012.**

# Staff du Blaisac



**Hector Félicien TONYE**  
*Officier de liaison*



**Dr. Charles MENDOUME**  
*Officier de liaison Adjoint*



**Thérésia NYUYSE NSAM**



**Jean Faustin BETAYENE**



**Marie-Christine NGUE NGUE**



**Génévienne ONANA**

**Directeur de la Publication :** Noël Alain Olivier MEKULU  
MVONDO AKAME

**Coordination :** Hector Félicien TONYE

**Rédacteur-en-chef :** Simon MEYANGA

**Rédacteur-en-chef-Adjoint :** Thomas TANG

**Contribution :** Paul-Pierre MBELEG - Hortense ASIM ABISONE  
- Charles MENDOUME - Thérésia NYUYSE NSAM - Jean Faustin  
BETAYENE - Marie-Christine NGUE - Génévienne ONANA

**Design et Infographie :** Fidèle Perrier ONONINA

**Images :** Fabrice Robert MBA

**Impression :** IMPRIMERIE CNPS

# Comité directeur



Noel Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame  
*Président BLAISAC*



Dr. Désiré Lassegue  
*Vice président BLAISAC*



Agnès Mwad Nawej Katang  
*Vice président BLAISAC*



Richard Kwangbo Guda  
*D.G CNSS RCA*



Pr. Michel Mboussou  
*D.G CNAMGS Gabon*



Mahamat Nassou Abdoulaye  
*D. CNPS Tchad*



Abdilahi Mze Mouigni  
*D.G CR Comores*

# Promoting Social Security in Central Africa

by Noël Alain Olivier  
Mekulu Mvondo Akame,

President of the steering  
Committee of  
ISSA Central Africa

*Born in 1927, the International Social Security Association (ISSA) has always worked for the promotion of social security for all. In 1958, it launched the regional activities of social security institutions in Africa, Asia and Latin America, for the sake of reconciliation and harmonious development. Thus, the Secretary General, Hans Horst Konkolewsky, installed the ISSA Liaison Office for Central Africa (Blaisac) on 10 May 2011 in Yaounde, Cameroon, in the presence of the Minister of Labour and Social Security, Robert Nkili.*

*Blaisac aims to promote the exchange of good practices in social security in the sub-region, facilitate the transfer of technical skills and enhance cooperation between institutions and States. It is established at the National Social Insurance Fund of Cameroon, for a renewable term of three years, with members: the National Social Security Institutions (CNSS) of the Central African Republic, Congo-Brazzaville and Gabon; the National Social Insurance Funds (CNPS) of Cameroon and Chad; the National Health Insurance and Social Guarantee Fund (CNAMGS) of Gabon; the National Social Security Institute (INSS) of the Democratic Republic of Congo and the Retiree Fund of Comoros.*

*The first triennium 2011-2013 programme focused on the extension of social security coverage, proactive and preventive approaches, adequacy and quality of benefits and services, as well as administrative and operational efficiency of social security in the sub-region. Blaisac prepared and organised six technical seminars, to provide practical and tangible solutions that would be of profit to the beneficiaries of our social security schemes. These seminars also helped to establish a productive framework for exchange of knowledge and mutually beneficial experiences, with contributions from leaders of member organisations. It follows in particular that the social security systems have demonstrated their effectiveness in a financial crisis that has deeply affected economic systems of the countries in the sub-region. We should persevere in this momentum to ensure the well-being of our people. In this dynamic, the Centre of Excellence was recommended for the triennium 2014-2016. It should provide member organisations with a range of services and resources that can support their development and performances. May Blaisac benefit greatly !*

*The promotion of social security in Central Africa is our main mission. And in our duty to inform, this special edition of our magazine comes back to the six technical seminars held during the first triennium, respectively in Cameroon, Gabon, Central African Republic, the Democratic Republic of Congo and the Comoros. Enjoy your reading !*



# Promouvoir la sécurité sociale en Afrique centrale

---

Par Noël Alain Olivier  
Mekulu Mvondo Akame,

President du Comité  
directeur du Blaisac

---

Née en 1927, l'Association internationale de sécurité sociale (AISS) a toujours œuvré en faveur de la promotion d'une sécurité sociale pour tous. Dès 1958, elle a lancé les activités régionales des institutions de sécurité sociale en Afrique, en Asie et en Amérique latine, dans un souci de rapprochement et de développement harmonieux. C'est ainsi que le secrétaire général, Hans Horst Konkolewsky, a installé le bureau de liaison de l'AISS pour l'Afrique centrale (Blaisac) le 10 mai 2011 à Yaoundé, au Cameroun, en présence du ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Robert Nkili.

Le Blaisac a pour objectifs de promouvoir les échanges de bonnes pratiques en sécurité sociale dans la sous-région, faciliter le transfert des compétences techniques et renforcer la coopération entre les institutions et les Etats. Il est établi à la Caisse nationale de prévoyance sociale du Cameroun, pour une durée de trois ans renouvelables, avec pour membres : les caisses nationales de sécurité sociale (CNSS) de la Centrafrique, du Congo-Brazzaville et du Gabon ; les caisses nationales de prévoyance sociale (CNPS) du Cameroun et du Tchad ; la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) du Gabon ; l'Institut national de sécurité sociale (INSS) de la République démocratique du Congo et la Caisse des retraites des Comores.

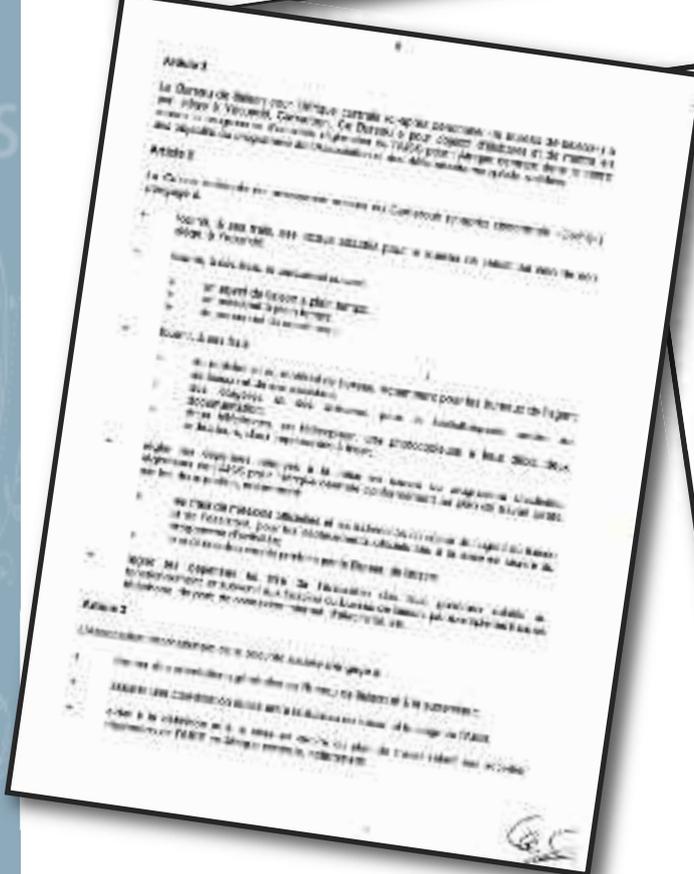
Le programme du premier triennium 2011-2013 portait sur l'extension de la couverture sociale, les démarches proactives et préventives, l'adéquation et la qualité des prestations et services, ainsi que l'efficacité et l'efficacité administrative et opérationnelle de la sécurité sociale dans la sous-région. Pour apporter des solutions pratiques et tangibles profitables aux bénéficiaires de nos régimes de sécurité sociale, le Blaisac a préparé et organisé six séminaires techniques. Lesquels ont également permis de mettre en place un cadre productif d'échanges de connaissances et d'expériences mutuellement bénéfiques, grâce aux contributions des responsables des organismes membres. Il ressort notamment que les systèmes de sécurité sociale ont pu démontrer leur efficacité dans un contexte de crise financière qui a profondément affecté les systèmes économiques des pays de la sous-région. Il ne reste plus qu'à persévérer dans cet élan, pour assurer un mieux-être à nos populations. Dans cette dynamique, le centre d'excellence a été préconisé pour le triennium 2014-2016. Il devrait fournir aux organisations membres un éventail de services et de ressources à même de soutenir leur développement et performances. Puisse le Blaisac en tirer grand profit !

La promotion de la sécurité sociale en Afrique centrale reste notre principale mission. Et dans notre devoir d'informer, la présente édition spéciale de notre magazine revient sur les six séminaires techniques organisés pendant le premier triennium, respectivement au Cameroun, au Gabon, en République Centrafricaine, au République Démocratique du Congo et aux Comores. Bonne lecture !



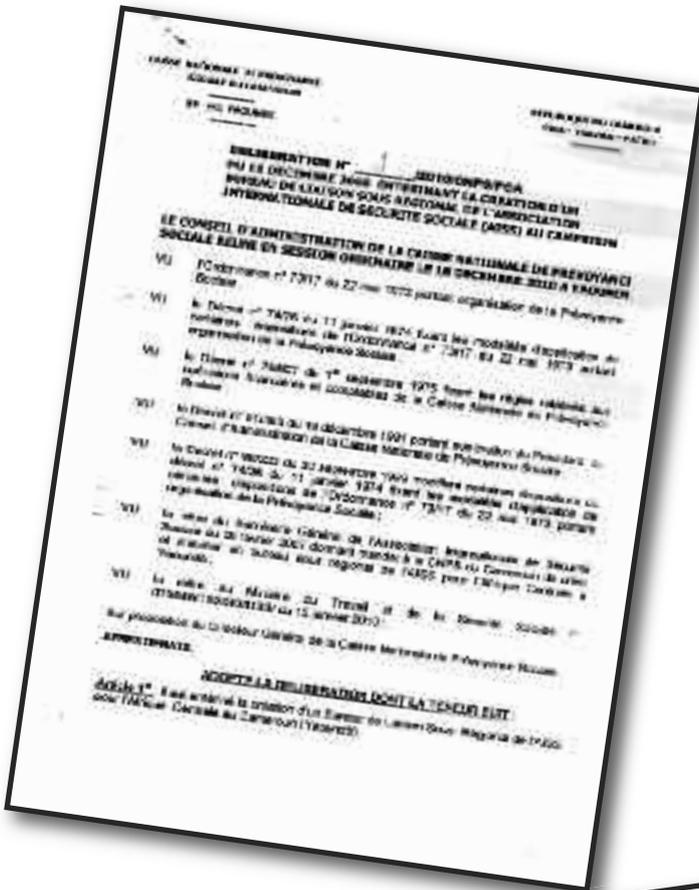
# Le cadre institutionnel

## Mémorandum



# Le cadre institutionnel

## Délibération



## La carte d'identité

### L'Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS) en bref

#### Présentation

Fondée en 1927, l'Association internationale de sécurité sociale (AISS) regroupe les organisations de sécurité sociale du monde. Ainsi, elle compte actuellement 336 organisations membres, dont 266 affiliés et 70 associés dans 157 pays. Les membres affiliés sont les institutions, services gouvernementaux, agences ou autres organismes de sécurité sociale des pays. Les institutions qui ne sont pas directement chargées de la gestion sociale, mais dont les buts sont compatibles avec ceux de l'AISS sont admises comme membres associés.

L'association a pour objectif de promouvoir une sécurité sociale dynamique dans le contexte de la mondialisation, en favorisant l'excellence dans la gestion des organismes. Le Secrétariat de l'AISS est situé dans l'enceinte du Bureau international du Travail à Genève en Suisse. Il s'engage à respecter les valeurs d'empathie, d'intégrité, d'ouverture au changement et de qualité de service. La responsabilité financière, la transparence et la bonne gouvernance sont garanties par la Charte de bonne gouvernance de l'AISS et ses normes de contrôle internes, qui guident le Secrétariat de l'AISS.

#### Les organes statutaires de l'AISS

L'Assemblée générale, véritable assemblée constitutionnelle de l'Association, est l'organe statutaire suprême, au sein duquel tous les membres de l'AISS sont directement représentés. Elle décide de la teneur des Statuts, lesquels constituent le cadre de direction de l'AISS, et peut décider de sa dissolution. En règle générale, l'Assemblée générale se réunit tous les trois ans. C'est la plus importante réunion internationale de décideurs dans le domaine de la sécurité sociale, de dirigeants d'institutions de sécurité sociale et d'experts en politique sociale. Pendant un triennium, l'Association organise les forums régionaux d'Afrique, d'Europe, d'Asie et des Amériques.

Le Conseil constitue le corps électoral de l'Association, il est composé des délégués titulaires de chaque pays dans lequel l'AISS a au moins un membre affilié, chacun de ces pays ne disposant que d'un délégué titulaire. Le Bureau constitue l'instance administrative de l'Association, il est composé du Président de l'AISS, du

Trésorier, du Secrétaire général et de membres élus issus des différentes régions géographiques du monde. La Commission de contrôle examine les comptes de l'Association, ainsi que les états financiers et le rapport annuel présenté au Bureau par le Trésorier. Elle vérifie que toutes les opérations financières ont été conformes au Règlement financier. Madame Hortense Asim Abisone, Directeur des Finances et du Patrimoine de la CNPS du Cameroun, est membre titulaire de cette commission pour le triennium en cours.

#### Les représentations régionales

Les Bureaux de liaison répondent de façon plus précise aux besoins des membres dans les régions de l'AISS: Afrique, Amérique, Asie, Pacifique et Europe. En ce qui concerne l'Afrique, les bureaux de Liaison fonctionnels sont les suivants :

- Bureau de liaison de l'AISS pour l'Afrique du Nord. Abrisé par la Caisse nationale de sécurité sociale Casablanca- Maroc. Officier de liaison: Mme Sofia Amrani
- Bureau de liaison de l'AISS pour l'Afrique australe. Abrisé par the Department of Social Development, Pretoria Afrique du Sud. Officier de liaison: Mme Boni Malefahlo
- Bureau de liaison de l'AISS pour l'Afrique centrale. Abrisé par la Caisse nationale de prévoyance sociale du Cameroun, Yaoundé. Officier de liaison: M. Hector Félicien Tonye
- Bureau de liaison de l'AISS pour l'Afrique de l'Ouest. Abrisé par l'Institut National de prévoyance Sociale(IPS), - Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), Abidjan Côte d'Ivoire. Officier de liaison: M. Amed Bamba
- ISSA Focal Point for East Africa. Abrisé par the Social Security House, Bishop Road, Nairobi Kenya. Focal Point Officer: Mrs Margaret Osure

#### Commissions techniques

L'AISS compte onze commissions techniques en plus de la Commission spéciale de prévention qui couvrent les différentes branches de la sécurité sociale ainsi que des thèmes horizontaux.

**Source: AISS**

## Un Bureau pour l'Afrique centrale



**Le démembrement de l'Aiss pour la sous-région a été ouvert le 10 mai 2011 au Cameroun**

### La rédaction

**A**ccueilli par la Caisse nationale de prévoyance sociale, le Blaisac a été inauguré par le ministre du Travail et de la Sécurité sociale (Mintss), Robert Nkili. En présence du secrétaire général, Hans Horst Konkolewsky, qu'assistait la coordinatrice principale des régions au siège de l'Aiss, Nayantara Pathmarajah Banna.

Les organisations de sécurité sociale du Cameroun, du Gabon, du Tchad, de la République Démocratique du Congo, de la République Centrafricaine et du Congo composaient le Blaisac au départ. Ils ont été rejoints par celle des Comores. Le bureau est présidé par Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, directeur général de la Cnps, plébiscité par ses pairs à l'occasion de la première réunion tenue le 10 mai 2011 à Yaoundé.

Pendant la cérémonie, le secrétaire général de l'Aiss, Hans Horst Konkolewsky, qui n'a pas manqué de transmettre les cordiales salutations du président Errol Frank Stoové a dit à quel point l'association était « honorée que le Cameroun ait accepté de présider la structure ».

Et d'ajouter : « Grâce à la mise en place de ce réseau régional, l'Aiss peut d'une part mieux répondre à la diversité sous régionale de ses membres et, d'autre part, ses activités sont maintenant ciblées en fonction des priorités spécifiques des différentes sous-régions ». Pour le Mintss, l'espoir est permis : « Le choix du Cameroun pour abriter ce bureau de liaison de l'Aiss augure d'un avenir meilleur pour le développement de la sécurité sociale en Afrique centrale ».

La gestion quotidienne de ce quatrième bureau de liaison en Afrique a été confiée à un officier de liaison : Paul Pierre Mbeleg, remplacé à son départ à la retraite par Hector Félicien Tonye. L'officier de liaison rend compte du déroulement de ses activités au président, de même qu'il travaille en étroite collaboration avec les organisations membres (par l'intermédiaire des experts réseaux) et le bureau central à Genève. Son programme d'action est validé par le siège de l'Aiss et doit rester conforme aux objectifs visés dans le cadre d'un triennium.

## Premier séminaire technique

# L'adéquation et la qualité des prestations et services de la sécurité sociale

Le 11 Mai 2011, en marge de l'ouverture du bureau de liaison, s'est tenu un séminaire technique organisé par la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) du Cameroun, en coordination avec le Secrétariat général de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS).

Le Secrétaire général de l'AISS, Hans Horst Konkolewsky, a présenté le thème retenu : « L'adéquation et la qualité des prestations et services de la sécurité sociale ». Lequel porte essentiellement sur un défi urgent, auquel sont confrontés les organismes à travers le monde. L'adéquation et la qualité des prestations et services de la sécurité sociale, sont étroitement liés à la couverture dans un pays donné. La contribution à l'amélioration des taux de couverture constitue, à cet effet, un objectif essentiel pour les institutions, qui ont quatre rôles essentiels : renforcer le respect de l'obligation de cotiser et améliorer les mécanismes de recouvrement des cotisations; étendre la couverture aux groupes de personnes difficilement

assurables; appuyer la gestion des régimes de retraite de base financés par l'impôt; et promouvoir les politiques d'extension de la couverture sociale au niveau national. Le Secrétaire général a exprimé le souhait « que les gouvernements et les institutions de sécurité sociale coopèrent non seulement pour protéger les populations face aux risques, mais aussi de façon proactive afin de développer leur capacité à prévenir la survenance de ces risques, ou à en atténuer les conséquences ».

### SEANCE PLENIERE

Quatre pays ont présenté des exposés, qui ont non seulement brillé par leur pertinence, mais également apporté des orientations nouvelles à la thématique. Il s'agit de ceux des experts : M. Jean Nguebou Moutchehe, Expert consultant en sécurité sociale pour le compte de la CNPS du Cameroun ; Mme Henriette Bemba, Directeur des prestations de la Caisse nationale de sécurité sociale du Congo, M. Lohaka Djonga, Sous-Directeur des études et organisation de l'Institut national de sécurité sociale de la République démocratique du Congo et de M. Mahamat Nassour Abdoulaye, Directeur de la Caisse nationale de prévoyance sociale de la République du Tchad.

### OBJECTIFS GENERAUX DU SEMINAIRE

Après un diagnostic approfondi et une analyse détaillée des interventions des différents partenaires techniques des pays de la sous-région, un ensemble de constats communs aux organismes se dégage notamment sur :

- La nécessité de la révision des textes réglementaires régissant la sécurité sociale dans la sous-région qui, pour la plupart, n'ont pas connu une évolution depuis plus

« Quatre pays ont eu la primeur de présenter des exposés qui ont brillé par leur pertinence »



## Premier séminaire technique

- de trois décennies;
- La problématique d'amélioration des prestations existantes, face à celle de la prise en charge de nouveaux bénéficiaires victimes de l'incivisme des employeurs;
- Le niveau parfois dérisoire des prestations octroyées;
- L'absence d'indexation des taux de cotisation et par conséquent des prestations payées;
- Les choix d'investissements parfois hasardeux (patrimoine immobilier, etc.);
- L'inefficacité des stratégies de recouvrement des cotisations sociales jusque-là déployées;
- La décentralisation des services au profit des bénéficiaires;
- La volonté remarquable de certaines institutions à œuvrer dans le sens de la maîtrise des dépenses administratives, à travers des stratégies de contrôles internes visant à juguler l'évasion des ressources financières;
- Les efforts consentis dans le sens de l'amélioration de l'information et l'accueil des usagers, pour une prise en charge quasi instantanée;
- La nécessité de la mise en place de systèmes d'information fiables, corollaires de l'efficacité recherchée;
- La poussée exponentielle du secteur informel et la nécessité d'élaborer des stratégies pour sa prise en compte effective.

### PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

A l'issue des discussions, on a pu relever beaucoup de similitudes au niveau de la sous-région dans les mécanismes de prise en charge des assujettis, il est donc à noter que l'adéquation et les services des prestations peuvent se mesurer en termes de:

- Nécessité d'indexer les prestations ;
- Garantie de la régularité des paiements des prestations ;
- Garantie de la bonne gouvernance financière, à travers la maîtrise des dépenses

- administratives, afin de rendre les systèmes de sécurité sociale performants et aptes à assurer la qualité des services ;
- Suivi des lignes directives de l'AISS sur l'investissement et la bonne gouvernance ;
- Augmentation du niveau des prélèvements/cotisations, ainsi que de celui des prestations payées ;
- Nécessité de réaliser des études actuarielles ;
- Recours éventuel à la fiscalité ;
- Instauration de retraites complémentaires ;
- Volonté de mise en œuvre des échanges de pratiques sous régionales.

Le Secrétaire général a réitéré l'espoir fondé sur les structures régionales, à l'instar du nouveau Bureau de liaison de l'AISS pour l'Afrique centrale, qui devrait favoriser l'établissement d'une base empirique plus large et plus globale, permettant de suivre et d'analyser les évolutions, les tendances et les pratiques dans la fourniture de prestations de sécurité sociale adéquates et de services de qualité. Ce partage d'expérience contribuera à élaborer un concept global d'adéquation, ainsi qu'un cadre commun et des lignes directrices sectorielles spécifiques sur la qualité de service de l'ensemble des membres.

**“Des similitudes au niveau de la sous région, dans les mécanismes de prise en charge des assujettis”**



# L'excellence primée !



**D**ans le cadre de son programme de modernisation, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (Cnps), a entrepris plusieurs réformes dans le sens de la satisfaction complète de ses clients.

Cinq initiatives ont été présentées et toutes primées par l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) au titre des Bonnes Pratiques, le 5 décembre 2011 à Arusha, en Tanzanie.

Ce sont :

- **OVAPECS**  
(Opération de Vérification de l'Authenticité des Pièces d'Etat Civil et Certificats de Scolarité), avec **mention spéciale du jury.**
- **Le Ratio Composite**
- **La télé déclaration sociale**
- **Le système de suivi des Conférences du Lundi**
- **Le paiement des prestations sociales en un jour**

Ces distinctions couronnent ainsi les efforts inlassables entrepris par la Direction Générale, pour doter la Cnps d'outils et d'un environnement de gestion en phase avec les standards internationaux. Ces efforts ont une caractéristique fondamentale : l'innovation.

Lancé en 2008, le programme des prix des bonnes pratiques de l'AISS se déroule à l'échelon régional dans le cadre d'un cycle de trois ans. Le concours 2011 pour l'Afrique a suscité 42 soumissions provenant de 19 pays et représentant 21 organisations.

Avec le «Juste Prix» déjà primé en 2008, la Cnps Cameroun qui détient désormais six distinctions en trois ans, devient l'institution africaine la plus titrée du continent par l'Association Internationale de la Sécurité Sociale.

L'Afrique Centrale dignement représentée.

# Siège de la Cnps du Cameroun-Yaoundé



**Email : [cnps.cameroun@cnps.cm](mailto:cnps.cameroun@cnps.cm)**

**BP/P.O.Box : 441 Yaoundé-Cameroun/Cameroon**

**Site web/Website : [www.cnps.cm](http://www.cnps.cm)**

**twitter: [@CnpsCameroun](https://twitter.com/CnpsCameroun)**

**Facebook: [facebook.com/Cnps](https://facebook.com/Cnps)**

## Deuxième Séminaire technique

# L'extension de la couverture de la sécurité sociale :

## Stratégies et innovations d'élargissement en Afrique centrale

Le deuxième séminaire technique du Bureau de Liaison de l'AISS pour l'Afrique centrale s'est tenu à Libreville au Gabon, du 02 au 03 Septembre 2011, sous le thème : « L'extension de la couverture de la sécurité sociale : stratégies et innovations d'élargissement en Afrique centrale ». Organisé en partenariat avec la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) du Gabon, il avait pour objet de proposer des stratégies expérimentées dans les pays de la sous-région, visant notamment à prendre en compte dans les régimes classiques de sécurité sociale, les différents groupes issus du secteur informel et d'autres encore non répertoriés.

Le séminaire a réuni 38 participants, en provenance des organismes de sécurité sociale de 7 pays, dont 5 de la sous-région Afrique centrale (Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Gabon et Tchad), et 2 en tant qu'invités : l'Officier de liaison AISS pour l'Afrique de l'Ouest et le cabinet Sechaba medical solutions d'Afrique du Sud.

“38 participants, en provenance des organismes de sécurité sociale de 7 pays, dont 5 de la sous-région Afrique centrale”



### SEANCE PLENIERE

Les travaux ouverts par M. Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, président du comité directeur du Bureau de liaison AISS Afrique centrale (Blaisac), ont permis de dresser un état des lieux de la protection sociale dans la sous-région et d'en ressortir la problématique, afin de traiter des stratégies d'extension de la couverture sociale, des sources de financement, ainsi que des problèmes de gouvernance des systèmes de sécurité sociale. Il s'agissait de réfléchir sur les voies et moyens devant permettre une extension de la couverture sociale à toute la population, y compris les personnes vulnérables et les indigents. Pour ce faire, il convient d'identifier les groupes sociaux concernés, de déterminer les modes de financement qui intègrent entre autres la responsabilisation des populations couvertes, par leurs efforts de contribution et de développer des stratégies, afin que les prestations proposées soient attractives pour le maximum de la population.

### LES ENJEUX ET LES DEFIS DE LA SECURITE SOCIALE DANS LA SOUS REGION

Les différents obstacles auxquels sont confrontés les pays de la sous-région pour l'atteinte d'un socle de protection sociale optimum, ont poussé le président du Comité directeur du Blaisac à relever trois grands défis majeurs :

- L'extension du champ d'application personnel de la sécurité sociale, notamment au travers de l'intégration aussi bien des indépendants, artisans et travailleurs des professions libérales, que des travailleurs du secteur de l'économie informelle ;
- L'extension du champ d'application matériel au travers de la couverture du risque maladie, qui constitue le besoin le plus pressant du corps social ;
- La réforme des politiques actuelles de financement et de gouvernance

## Deuxième Séminaire technique

des systèmes de protection sociale.

### LE DEFI DE LA COUVERTURE SANTE

Pour la couverture des soins de santé, l'orateur envisage la mise en place des régimes d'assurances communautaires ou professionnels, reposant sur une base volontaire et subventionnés par les fonds publics. A cet effet, il propose notamment:

- l'élaboration d'un cadre institutionnel et réglementaire ;
- la mise en place d'infrastructures de santé dotées d'équipements médicaux, de médicaments et d'un personnel qualifié ;
- la fourniture des soins de santé à des coûts abordables ;
- la fourniture d'un paquet de soins médicaux attractif, couvrant les soins primaires et susceptible d'entraîner l'adhésion volontaire massive ;
- la mise en place d'une participation financière des bénéficiaires au régime de protection sociale et qui tient compte des capacités financières de chacun ;
- l'octroi de subventions de l'Etat permettant de couvrir les déficits financiers dans le cas où la gestion de ces régimes communautaires serait déficitaire.

### LE DEFI DE L'EXTENSION AUX COUCHES SOCIALES NON COUVERTES ET VULNERABLES

Pour garantir le succès de l'extension de la sécurité sociale aux couches de populations non encore couvertes, certaines mesures doivent être prises en compte, notamment :

- la mise en place de politiques cohérentes visant à améliorer le niveau de vie en garantissant un partage équitable des fruits de la croissance ;
- la mobilisation de tous les partenaires sociaux dans le cadre d'un dialogue social constructif ;
- la définition des priorités en matière de protection sociale, ainsi que le choix des options et des niveaux de couverture sociale ;
- la réalisation d'études actuarielles périodiques, pour s'assurer de la viabilité à long terme du système proposé ;
- l'amélioration des mécanismes de gestion, pour garantir l'efficacité et

l'efficacité du système et l'élimination du gaspillage ;

- la mise en place des systèmes de suivi-évaluation efficaces et performants ;
- la sensibilisation du grand public, à travers des campagnes d'information, d'éducation et de communication mettant en exergue l'enjeu de la protection sociale.

### LE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE DANS LA SOUS REGION

Le financement est au cœur de la problématique de la protection sociale des travailleurs de l'économie informelle et du secteur rural. A cet effet, M. Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame estime qu'il est impératif de maximiser les marges budgétaires de l'Etat, en élargissant l'assiette fiscale de manière à capter des ressources supplémentaires et à diversifier les sources de financement, notamment par les taxes sur le transfert des fonds à l'étranger, la téléphonie mobile, les alcools et les tabacs, les jeux de hasard, les produits nocifs pour la santé, etc.

A sa suite, sept autres exposés ont ponctué les travaux orientés vers l'obsolescence des textes législatifs et réglementaires et leur inadéquation par rapport au contexte socio-économique des pays de la sous-région ; la faible couverture sociale des travailleurs de l'économie informelle et du secteur rural, en dépit de leur nombre élevé et leur forte contribution à la croissance et au développement économique des

**“Il est impératif de maximiser les marges budgétaires de l'Etat en élargissant l'assiette fiscale, de manière à capter les ressources supplémentaires et à diversifier les sources de financement”**



## Deuxième Séminaire technique

pays ; la non prise en charge des risques maladie et chômage (à l'exception du Gabon où le volontarisme politique a permis la mise en place en 2007 d'une couverture maladie obligatoire universelle) ; l'absence d'études actuarielles périodiques qui permettraient d'évaluer les systèmes et d'orienter les politiques dans la prise des décisions en matière de sécurité sociale.

### DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES PORTEURS DE CHANGEMENT

#### • L'expérience de la CNPS du Cameroun

La signature de conventions de partenariats par la CNPS du Cameroun, a suscité un vif intérêt chez les participants. En effet, en vue d'étendre la couverture à des secteurs jusque-là difficilement maîtrisables, en raison de la qualité de leur activité, l'organisme a signé des conventions tripartites avec certains partenaires sociaux (transporteurs, footballeurs et professionnels des médias).

Pour chaque convention, les professionnels du secteur se sont engagés à reverser à la CNPS les cotisations sociales correspondant à leurs salaires respectifs, afin de bénéficier des prestations sociales.

#### • L'expérience de la CNAMGS du Gabon

L'expérience de la CNAMGS sur l'assurance maladie a également été l'un des sujets au centre des discussions. Le Pr. Michel Mboussou, Directeur de la CNAMGS s'est appesanti sur la fixation

des taux de cotisation et l'assurance maladie au Gabon. Concernant le taux de cotisation, il déclare qu'aucune étude sérieuse n'a été faite au départ pour en fixer le taux pour les fonds contributifs. Cette fixation a été faite par mimétisme, par rapport au taux appliqué dans les branches de prestations gérées par la CNSS du Gabon. Malgré cela, deux ans après sa mise en place effective, l'équilibre est assuré et les réserves ont pu être constituées. Pour l'assurance maladie et les sources de financement des personnes économiquement faibles, l'une émane de la volonté politique, quand l'autre procède de l'octroi des subventions à travers la mise sur pied d'une fiscalité reposant sur les impôts et taxes affectés (transfert d'argent, téléphonie mobile).

Enfin, l'exposé présenté par le Dr Samson Tshabangu, Président du conseil d'administration du Cabinet Sechaba medical solutions a porté sur les solutions technologiques permettant, dans le cadre de l'extension de la sécurité sociale de faciliter le service des prestations, notamment à travers les cartes biométriques facilement utilisables même en zone rurale.

### LES RESOLUTIONS

En définitive, il a été relevé que l'élargissement de la couverture de la sécurité sociale en Afrique centrale apparaît comme une nécessité et doit reposer sur :

- la révision des textes législatifs et réglementaires, pour les adapter aux contextes socio-économiques ;
- l'extension du champ d'application personnel par la couverture des travailleurs de l'économie informelle et du secteur rural, à travers la mise en œuvre de certaines stratégies expérimentées telles que la signature des conventions etc...
- l'extension du champ d'application matériel par la prise en charge du risque maladie ;
- la réalisation périodique d'études actuarielles ;
- la densification et la diversification des sources de financement, par le recours aux financements innovants (taxes sur la téléphonie mobile, le transfert d'argent, alcool, etc.) ;
- l'amélioration de la gouvernance des systèmes par la mise en place d'outils de suivi-évaluation efficaces.

“L'élargissement de la couverture de la sécurité sociale en Afrique Centrale apparaît comme une nécessité”



# Siège de la Cnss du Gabon - Libreville



B.P. 134 - LIBREVILLE  
Tél. : (00 241) 01 79 12 00  
Fax : (00 241) 74 64 25  
Site internet : [www.cnss.ga](http://www.cnss.ga)

## Troisième séminaire technique

# L'efficiencia et l'efficacité administratives et opérationnelles vues sous le prisme des ratios et normes de gestion CIPRES



“Une quarantaine de participants, représentant des institutions de sécurité sociale de huit pays dont six de la sous région Afrique Centrale”

Il a eu lieu les 27 et 28 février 2012 à Bangui, sous le thème : « L'efficiencia et l'efficacité administratives et opérationnelles vues sous le prisme des ratios et normes de gestion CIPRES ».

Il a été organisé en partenariat avec la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) de la République Centrafricaine. L'objectif était de permettre une fois de plus, un grand échange de vues sur l'excellence administrative comme cadre de modernisation et de renforcement de la viabilité de nos régimes de sécurité sociale. Ce séminaire a réuni une quarantaine de participants, représentant des institutions de sécurité sociale de huit pays, dont six de la sous-région (Cameroun, République Centrafricaine, Gabon, Tchad, République Démocratique du Congo, plus les Comores), et trois invités : M. Bernard Ndoumi DG de la CNPS de Côte d'Ivoire, le DGA de la CNSS de Guinée Conakry et Amed Bamba, Officier de liaison de l'AISS pour l'Afrique de l'Ouest.

### SEANCE PLENIERE

Les travaux ont été ouverts officiellement par M. Fidèle Ogbami, chargé de missions et représentant personnel du ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale de la République Centrafricaine. Il a, par une allocution de bienvenue en terre centrafricaine, montré tout l'intérêt que son gouvernement porte sur le développement de la sécurité sociale.

A l'issue de son intervention, il a passé la parole tour à tour au Directeur général de la CNSS de RCA et au Président du Comité directeur du Blaisac. Après avoir relevé l'importance du thème, M. Jean Djindot a rappelé que « les premiers jalons de l'harmonisation des indicateurs des normes de gestion des organismes de prévoyance sociale furent posés à Bangui en l'an 2000 ».

A son tour, M. Mekulu a adressé toute sa reconnaissance à la fois au gouvernement de la Centrafrique et singulièrement à son homologue de la CNSS/RCA pour l'acceptation de la tenue de ce séminaire, et la mise en

## Troisième séminaire technique

place de facilités nécessaires devant garantir sa réussite.

### DU CONTENU DES TRAVAUX

Après une présentation liminaire des délégations présentes, M. Paul Pierre Mbeleg, Officier de liaison du Blaisac a décliné les principales orientations du séminaire, conformément aux grands axes du programme de l'AISS pour le triennium 2011-2013. Il fallait susciter des réactions positives sur les préoccupations récurrentes du conseil des ministres de la prévoyance sociale, tendant à lever un pan de voile sur le nébuleux problème des normes et ratios de gestion CIPRES, imposés aux organismes de sécurité sociale membres dans la gestion des branches dont ils ont la charge.

Sept (7) exposés des représentants de l'Afrique de l'Ouest, de la CNAMGS du Gabon, la CNPS du Tchad, de la CRC des Comores, de la CNSS du Gabon, de l'INSS de la RD/Congo et de la CNPS du Cameroun ont constitué la base des échanges.

### ENSEIGNEMENTS TIRES

Globalement, les exposés riches en enseignements des orateurs ont développé sur :

- La contribution des bonnes pratiques dans l'efficience et à l'efficacité administrative des organismes de certains pays d'Afrique de l'Ouest à l'instar du Ghana et la Côte d'Ivoire;
- L'inadéquation entre les ratios CIPRES et les réalités de gestion de certaines institutions de sécurité sociale ;
- Les innovations portant sur le réajustement des paramètres de gestion de certains organismes et leur implication sur la pérennité des caisses ;
- L'état des lieux de certains organismes en quête de réformes et la sollicitation d'expertises ;
- Les réformes réalisées sur le plan réglementaire et leurs incidences sur les performances des caisses, tant en matière de recouvrement des cotisations sociales, que sur les prestations sociales ;
- Le renforcement des capacités pour servir les parties prenantes, l'utilisation des indices de performance et l'amélioration des pratiques en matière d'investissement ;
- La refonte des systèmes d'informa-

tion, l'appropriation de nouveaux concepts ainsi que les stratégies de réduction des charges de fonctionnement et de pérennisation indispensables à l'efficacité et à l'efficience dans la gestion des systèmes de sécurité sociale.

### PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Au terme des présentations, ont suivi des échanges enrichissants qui ont abouti à la nécessité de la mise en pratique du concept d'efficience et d'efficacité administrative et opérationnelle, avec en appui:

- L'anticipation et l'appropriation des concepts de bonne gouvernance des institutions de sécurité sociale ;
- La réalisation d'études actuarielles périodiques ;
- La prise en compte du lobbying dans le processus de mise en œuvre de certaines réformes ;
- L'expression des faits réels de l'institution « alarmistes » ;
- L'appropriation de nouveaux concepts tels que : le juste prix, la dépense parfaite, l'efficience budgétaire, les économies budgétaires et la création de la valeur ;
- La prise en compte dans la gestion de la notion de commandes groupées;
- L'usage d'instruments de suivi-évaluation du personnel et la gestion par objectif (ratio composite) ;
- L'optimisation de la gestion des trésoreries ;
- La diversification des investissements ;
- Le maintien de l'option de bancarisation des opérations liées au paiement des prestations sociales et au recouvrement des cotisations sociales, mais avec un contrôle permanent des éventuelles fluctuations financières ;
- La réflexion visant à la reformulation des normes et ratios CIPRES, pour les adapter à la modernisation de la sécurité sociale.

Pour finir, le président du Comité directeur du Blaisac a félicité les orateurs pour la qualité de leurs présentations et émis le vœu de voir ces contributions s'implémenter de manière effective et concrète au sein des institutions membres.

“Des échanges enrichissants qui ont abouti à la nécessité de la mise en pratique du concept d'efficience et d'efficacité administratives et opérationnelles”

## Quatrième séminaire technique

# La bonne gouvernance : La viabilité des institutions de sécurité sociale

**D**u 20 au 22 août 2012, s'est tenu à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, le 4<sup>ème</sup> Séminaire Technique organisé par le Blaisac, en collaboration avec l'Institut national de sécurité sociale. Le thème de ce séminaire, conforme au programme du triennium 2011-2013, a porté sur : « La bonne gouvernance : la viabilité des Institutions de sécurité sociale en Afrique centrale ».

Cette rencontre a enregistré la participation de 62 représentants des organismes de sécurité sociale, issus de 6 pays de la sous-région (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Tchad et République Démocratique du Congo), et la présence remarquée de M. Mukadi Bonyi, Professeur de droit à l'Université de Kinshasa et Avocat à la Cour Suprême de Justice.

En ouverture des travaux, trois hautes personnalités ont pris la parole ainsi qu'il suit :  
Son Excellence M. le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale, Modeste Bahati Lukwebo pour l'ouverture des travaux, par une allocution au cours de laquelle, il a réaffirmé

la volonté de son gouvernement d'œuvrer en faveur de la viabilité de la sécurité sociale en RD/Congo et proposé que les résultats qui en découleront puissent effectivement être bénéfiques pour les organisations membres de la sous-région.

Mme Agnès Mwad Nawej Katang, Directeur général de l'Institut national de sécurité sociale, a souhaité la bienvenue aux participants. En saluant la présence de l'AISS en RD/Congo, elle a brièvement relevé l'intérêt que son institution accorde à ces travaux pour son devenir et sa pérennité.

A son tour, M. Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, Président du Comité Directeur du Bureau et Directeur général de la Caisse nationale de prévoyance sociale du Cameroun a marqué toute sa gratitude à S.E.M. le Président de la République, Chef de l'Etat Joseph Kabila pour la présence personnelle à ces assises. Une présence qui, poursuivra M. Mekulu, « témoigne de l'intérêt que le gouvernement attache au bien-être de ses populations, à travers notamment l'encouragement de la promotion de la sécurité sociale ».

Il relèvera par la suite l'importance du thème de ce séminaire, sur la contribution au développement de la sécurité sociale dans la sous-région, tout en insistant sur le caractère pratique des différentes interventions.

### SEANCE PLENIERE

Introduisant les travaux, l'officier de liaison du Blaisac a rappelé les lignes directrices en matière de bonne gouvernance des institutions de la sécurité sociale, telles qu'énoncées par l'AISS ; et lancé un appel à l'engagement de tous à œuvrer pour la promotion de la culture des valeurs éthiques, conditions préalables pour l'implémentation de la bonne gouvernance des institutions. Le Professeur Mukadi Bonyi a ensuite été désigné modérateur des travaux du 4<sup>ème</sup> séminaire technique.

Huit orateurs venus de six pays ont pris la parole pour dérouler, en quinze mi-

“62 représentants des organismes de sécurité sociale, issus de 6 pays de la sous-région Afrique Centrale”



## Quatrième séminaire technique

nutes chacun, des exposés ayant constitué la base des échanges autour du thème arrêté. De ces exposés, et suite aux discussions subséquentes, se sont dégagés les constats suivants :

- Les efforts de redressement relevés au niveau de l'INSS de la RD Congo, malgré le retard pris à cause des troubles sociopolitiques. On peut à cet effet noter le paiement des arriérés de prestations restées en attente pendant 10 ans, le recours aux modes de recrutement modernes du personnel (appel à candidatures, tests de sélection...) et des investissements porteurs dans l'immobilier. Enfin, l'initiative de la mise en œuvre de la carte de sécurité sociale pour les travailleurs dont les contours ont été présentés, est digne d'être saluée ;
- La signature d'une convention d'objectifs par La Caisse nationale de sécurité sociale du Congo-Brazzaville avec le Ministère de tutelle, adhère aux principes de la réceptivité, la perspective, la prévisibilité. Cependant, il est suggéré que ces conventions soient plutôt conclues avec le Conseil d'administration, pour un meilleur contrôle.
- L'appropriation par certains organismes (CNPS du Cameroun) des principes de bonne gouvernance vus sous le prisme des lignes directrices de l'AISS, ont produit des résultats très satisfaisants ; à travers notamment la sécurisation et l'augmentation substantielle des recettes et la constitution d'importantes réserves techniques. La CNPS du Cameroun a suivi un processus tiré des études actuarielles et qui l'a conduit à un ensemble de réformes pertinentes.
- La mise en place d'une cellule permanente de veille par la CNSS du Gabon est un instrument qui permet d'anticiper les changements imprévisibles. Ici, la bonne gouvernance doit respecter une triple contingence d'ordre démographique, économique et de modernité
- Le professeur Mukadi en revisitant les trois textes qui régissent l'INSS a démontré que les cinq principes de bonne gouvernance sont bel et bien respectés. En conséquence, des dispositions pénales sont prévues pour son renforcement. Mais, il relève tout en le souhaitant fortement,

qu'une grande indépendance soit accordée aux dirigeants des OSS qui sont généralement très limitées dans leur pouvoir d'action.

### ENSEIGNEMENTS TIRES

A la suite des exposés, les orateurs et les participants ont noté l'impératif et la nécessité de la mise en œuvre des pratiques de bonne gouvernance qui devraient reposer sur l'appropriation des aspects suivants :

- Le développement des stratégies d'ordre technique et de lobbying, susceptibles de convaincre les pouvoirs publics à soutenir les réformes engagées par les OSS (organismes de sécurité sociale);
- L'encouragement et la formalisation de la bancarisation des paiements des prestations et de l'encaissement des cotisations sociales ;
- la prise en charge effective de l'assainissement des fichiers pour une maîtrise des effectifs des bénéficiaires des régimes de sécurité sociale ;
- la systématisation des contrats de performance à tous les niveaux hiérarchiques des structures des OSS ;
- La mise en place d'outils de suivi-évaluation des structures et du personnel (le ratio composite) ;
- La nécessité de mener des études actuarielles avant d'envisager quelque réforme paramétrique du régime ;
- La suppression et le rejet systématiques de toute activité qui ne cadre pas avec l'objet social ;
- Le renforcement des capacités techniques et le rajeunissement du personnel ;
- Le développement des partenariats publics privés (PPP);
- L'appropriation des concepts nouveaux nés de ces échanges à savoir : le juste prix, la dépense parfaite, facteurs de création des valeurs.

A la clôture des travaux, des cadeaux souvenirs ont été remis à toutes les délégations et le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale a remis 63 brevets aux participants.

**“Qu’une grande indépendance soit accordée aux dirigeants des OSS qui sont généralement très limités dans leur pouvoir d’action”**

## Cinquième séminaire technique

# Les démarches proactives et préventives, comme facteurs de pérennité des systèmes de sécurité sociale en Afrique

**D**u 10 au 12 Décembre 2012, s'est tenu à Moroni, aux Comores, le cinquième séminaire technique sous le thème : « Les démarches proactives et préventives, comme facteurs de pérennité des systèmes de sécurité sociale en Afrique ».

Ce séminaire a été organisé par le Blaisac, en collaboration avec la Caisse des retraites des Comores. Il a réuni plus d'une cinquantaine de participants, en provenance des organismes de sécurité sociale de six pays de la sous-région (Cameroun, République Centrafricaine, Gabon, Tchad, République Démocratique du Congo, plus les Comores). Dans son allocution de bienvenue, le Directeur général de la CRC, M. Abdilahi Mze Mouigni, après avoir remercié l'AISS d'avoir porté son choix sur son institution, a souhaité que celle-ci puisse bénéficier des avancées que connaissent déjà les caisses sœurs d'Afrique, en termes de modernisation.

M. Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo

“La Caisse des retraites des Comores a souhaité pouvoir bénéficier des avancées que connaissent déjà les caisses sœurs d'Afrique, en termes de modernisation”

Akame, Président du Comité directeur du Blaisac et Directeur général de la CNPS du Cameroun, a réagi en lui donnant « toutes les assurances sur l'appui multiforme que le Bureau qu'il préside pourra apporter à la Caisse des Retraites des Comores ». Son Excellence Mohamed Ali Soilihi, Vice-président des Comores, chargé des finances, a ensuite ouvert les travaux par une allocution dense au cours de laquelle il a montré « tout l'intérêt que son gouvernement porte sur le développement de la sécurité sociale en Afrique et singulièrement dans les Comores ».

### SEANCE PLENIERE

Après une présentation des délégations membres présentes, M. Paul Pierre Mbeleg, officier de liaison du Blaisac a de nouveau rappelé les grands axes du programme de l'AISS pour le triennium 2011-2013.

Six (06) présentations pays, de la CR Comores, la CNSS du Gabon, la CNPS du Tchad, l'INSS de la RDC, la CNSS de la RCA et la CNPS du Cameroun ont soutenu le thème. Par ailleurs, en marge de ces présentations, l'officier de liaison a restitué successivement les résultats des données relatives à la constitution d'une base de données du Blaisac, et de ceux du 4ème séminaire de Kinshasa.

### ENSEIGNEMENTS TIRES

Les orateurs développés des expériences riches en enseignements, découlant de leurs institutions respectives à travers notamment :

- Les cadres juridiques et institutionnels ;
- Les difficultés liées aux contextes politiques ;
- L'emprise des tutelles dans la gestion des caisses ;
- Les efforts de mise place des plans de redressement ;



## Cinquième séminaire technique

- Les stratégies développées pour faire face aux paiements courants et arriérés des prestations sociales ;
- La volonté et les stratégies diverses des efforts consentis pour la modernisation de la sécurité sociale dans certains organismes.
- L'appropriation des lignes directrices de l'AISS comme instrument de pro activité dans la gestion quotidienne des OSS.

### **PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS**

Ainsi, on a pu retenir, comme principales orientations stratégiques et recommandations :

1. l'engagement et l'appropriation par le gouvernement comorien des résultats issus des travaux du 5ème séminaire technique ;
2. la nécessité pour les pouvoirs publics de soutenir les efforts de redressement déjà palpables au niveau de la plupart des caisses ;
3. l'assainissement progressif des fichiers (employeurs, assurés etc) ;
4. la mise en place de la comptabilité d'engagement ;
5. la réalisation d'études actuarielles des régimes gérés par les différentes institutions ;
6. la conception et la mise en œuvre des processus organisationnels et fonctionnels ;
7. La conception et l'intégration des politiques de formation et de mise à niveau du personnel en charge de la gestion de la sécurité sociale ;
8. La rationalisation des politiques de recrutement, en réponse aux besoins réels des organismes et à l'efficacité ;
9. l'élaboration des stratégies visant la maîtrise et l'optimisation du recouvrement des recettes ;
10. Le reversement intégral des sommes recouvrées par les

agences chargées de collecte aux institutions qui gèrent la sécurité sociale pour paiement effectif des bénéficiaires ;

11. la diversification des investissements porteurs ;

Ces différentes orientations devraient s'appuyer sur l'élaboration des cadres logiques de programmes subséquents avec les précisions des objectifs, des cibles et des indicateurs mesurables dans le temps.

Pour terminer, le Président du Comité directeur du Blaisac a remercié une fois de plus les plus hautes autorités des Comores pour leur implication personnelle et l'intérêt qu'ils portent aux activités de la sécurité sociale. Il a par la suite félicité les orateurs pour la qualité de leurs exposés aux contenus pertinents et émis le vœu de voir ces contributions s'implémenter de manière concrète au sein des institutions membres. Le séminaire a connu sa clôture effective au cours d'une soirée de gala offerte par le Vice-président des Comores.



**“Parmi les principales orientations stratégiques et recommandations : la nécessité pour les pouvoirs publics de soutenir les efforts de redressement déjà palpables au niveau de la plupart des caisses”**

## Sixième séminaire technique

# Les échanges de bonnes pratiques mises en œuvre dans les institutions de sécurité sociale d'Afrique centrale:

## expériences pratiques et reproductibilité



“Plus de quarante délégués y ont participé, venant notamment d’Afrique centrale, de l’Afrique de l’Ouest ainsi que de l’Afrique du Nord”

Le BLAISAC a organisé, en partenariat avec la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et la Caisse nationale d’assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) du Gabon, un sixième séminaire technique, à Libreville, au Gabon, du 08 au 10 mai 2013.

Ce séminaire a porté sur « Les échanges de bonnes pratiques mises en œuvre dans les institutions de sécurité sociale d’Afrique centrale: expériences pratiques et reproductibilité ». Plus de quarante délégués y ont participé, représentant des institutions de sécurité sociale de différentes sous-ré-

gions, notamment d’Afrique centrale, de l’Afrique de l’ouest ainsi que de l’Afrique du nord.

Dr. Désiré Lassegue, Directeur général de la CNSS du Gabon a tout d’abord souhaité la bienvenue à l’ensemble des délégations présentes. Il a ensuite exprimé sa gratitude à l’AISS pour avoir choisi le Gabon comme hôte d’un important séminaire technique, pour une seconde fois au cours de ce triennium. Il a conclu en soulignant tout l’intérêt que le gouvernement de son pays accordait au développement multidimensionnel de la sécurité sociale.

## Sixième séminaire technique

M. Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, Président du Comité directeur du BLAISAC, a également témoigné toute sa reconnaissance au gouvernement de la République du Gabon ainsi qu'à son homologue de la CNSS, nouvellement promu à cette importante responsabilité, pour avoir accepté d'organiser ce séminaire et de mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires à la pleine réussite de cette rencontre. M. Mekulu a ensuite insisté sur la plus-value pouvant être attendue d'un tel évènement qui intervient à l'issue d'un triennium particulièrement riche, et a invité les participants à dresser un bilan des rencontres organisées par le BLAISAC, lors de la restitution. Après avoir insisté sur l'importance de la thématique du séminaire, il a rappelé que les institutions de sécurité sociale devaient faire des efforts pour s'ouvrir, afin de garantir la pérennité des régimes dont elles avaient la charge.

Les discussions lors du séminaire de Libreville ont permis de dresser de nouvelles perspectives de travail pour le BLAISAC, tout particulièrement en matière d'échanges et de reproductibilité d'expériences.

### Contenu des travaux

Après avoir présenté les délégués ainsi que les invités, M. Paul Pierre Mbeleg, Officier de liaison du BLAISAC a détaillé les orientations générales du séminaire, soulignant à nouveau les priorités thématiques du programme d'activités de l'AISS pour le triennium 2011-2013 ainsi que les objectifs attendus de cette rencontre.

L'objectif était de partager les expériences et les enseignements mis en lumière durant les cinq séminaires précédents, afin d'évaluer le niveau de satisfaction des parties prenantes, notamment au regard des bonnes pratiques mises en place avec succès, et dont le BLAISAC pourrait assurer la diffusion au sein de la sous-région. En ce sens, ces échanges ont constitué pour chacun des participants une opportunité de partage de bonnes pratiques, confirmée par de nombreuses réactions positives de délégués satisfaits de l'importance accordée aux préoccupations des organismes de sécurité sociale.

Ainsi, sept présentations réalisées par

des pays différents ont permis d'échanger et de mettre en exergue un certain nombre de bonnes pratiques. Il s'agissait de présentations des caisses nationales de prévoyance sociale (CNPS) du Tchad et du Cameroun, de l'Institut national de sécurité sociale (INSS) de la République Démocratique du Congo, de la Caisse des retraites des Comores, des caisses nationales de sécurité sociale (CNSS) de la République Centrafricaine et du Gabon, et de la Mutuelle générale du personnel des administrations publiques du Maroc.

La densité et la richesse des enseignements tirés de ces exposés ont contribué de manière significative à la réflexion engagée par plusieurs organismes en matière d'amélioration de la gestion et de l'administration de leurs institutions. Certains éléments saillants ont particulièrement retenu l'attention:

- l'apport des technologies d'information et de communication (TIC) dans l'amélioration de l'efficacité et l'efficience administrative et opérationnelle (cas du Tchad);
- l'appropriation par la CNPS du Cameroun des enseignements tirés des lignes directrices de l'AISS et de l'exemple offert par le Sénégal. Ces bonnes pratiques (paiement en un jour, opération de vérification des pièces d'état civil et des certificats de scolarité, suivi des conférences hebdomadaires par visioconférence, amélioration de la gouvernance financière) ont permis à cette institution de sécurité sociale d'obtenir en un temps relativement court des résultats très satisfaisants;
- la mise en place, par la Caisse des retraites des Comores, de bonnes pratiques portant notamment sur l'instauration de la pension moyenne a permis de corriger la bonne gouvernance financière de cette institution, malgré la précarité due à plusieurs conflits successifs;
- le développement de bonnes pratiques par l'INSS de la République Démocratique du Congo en matière de recensement des employeurs et d'assainissement des fichiers, de décentralisation technique, de mise en place progressive d'une carte de prestataire, assorties de données biométriques, d'informatisation de la gestion financière, etc. Les résultats obtenus aujourd'hui sont positifs

“Sept présentations réalisées par des pays différents ont permis d'échanger et de mettre en exergue un certain nombre de bonnes pratiques.”

“La réflexion en vue de la création au niveau de la sous-région d’un fonds de solidarité avec pour objectif d’intervenir en cas de situation de crise”

pour ce pays qui a connu des troubles politiques et sociaux importants;

- la bonne pratique mise en place par la CNSS de la République Centrafricaine était la bancarisation des paiements aux assurés sociaux. Cette pratique a permis d’améliorer la qualité des services et a notamment conduit au suivi centralisé et automatique des prestations impayées;
- la présentation de la CNSS du Gabon a porté sur une démarche qualité instaurée depuis 2010. La problématique concernait la gestion des flux des dossiers, en termes de délais de traitement des dossiers, d’intégrité et de sécurité des données, de qualité de service et de recouvrement forcé. Cette pratique a donné des résultats très significatifs quelques mois seulement après sa mise en place et inspire déjà plusieurs organismes;
- le cas de la Mutuelle générale du personnel des administrations publiques (MGPAP) du Maroc, créée en 1948, et dont M. Abdelmoula Abdelmoumni, Président du Conseil d’administration, a rappelé qu’elle reposait sur des valeurs de solidarité, de liberté et d’égalité, ayant pour vocation la couverture contre les risques de la vie. Cet organisme a notamment travaillé à la prise en charge des frais de soins de santé, ambulatoires ou liés à une hospitalisation. Le financement de ce système est assuré par les cotisations des adhérents et s’adresse aux fonctionnaires de l’Etat, des administrations publiques, des établissements publics et parapublics, ainsi que ceux des collectivités locales et

leurs ayants droit. Le développement de cette expérience est apparu comme un levier de développement de l’individu au sein de la société, mais également un régulateur des tarifs d’accès aux soins médicaux entre les secteurs public et privé de la santé. En outre, lorsqu’elles sont mises en place de manière efficace, ces mutuelles peuvent conduire à alléger la pression des flux de malades dans les centres hospitaliers publics, permettant à ces derniers de réduire les délais d’attentes en matière d’accès aux soins.

### Recommandations

Au terme des présentations et des échanges qui ont suivi, des recommandations ont été formulées:

- la nécessité de suivi et d’évaluation du personnel, dans le cadre d’une gestion par objectif;
- l’optimisation de la gestion des trésoreries;
- la diversification des investissements;
- la nécessité de vulgarisation des opérations de bancarisation;
- la réflexion en vue de la création au niveau de la sous-région d’un fonds de solidarité avec pour objectif d’intervenir en cas de situation de crise;
- la nécessité de constituer des réserves techniques importantes devant permettre le paiement des prestations pour une durée au moins égale à un an;
- l’utilité d’envisager des sauvegardes d’informations délocalisées pour se préserver d’éventuelles pertes ou dégradations des systèmes d’information;
- l’intérêt de la mutualisation des réserves des caisses de sécurité sociale;
- l’intégration dans la gestion des organisations des concepts de: juste prix; dépense parfaite; efficacité budgétaire; économie budgétaire; commandes groupées; mercuriales sur les marchés internes;
- la mise en œuvre, par chaque organisme, de mesures préventives et proactives dans la gestion quotidienne.

Le séminaire s’est achevé par une allocution du Président du Comité local d’organisation, l’intervention de participants, le mot de remerciement et de clôture du Président du Comité directeur ainsi que la remise de cadeaux et de brevets de participation.



# Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame

“Le travail a été organisé de manière consensuelle”

**Le président du Comité directeur du Blaisac dresse le bilan des activités du premier triennium 2011-2014 et ouvre un pan de voile sur les perspectives.**

**Monsieur le Président, après le 1<sup>er</sup> triennium du Blaisac, les objectifs ont-ils été atteints ?**

Nous pouvons dire avec une grande satisfaction que les objectifs ont été largement atteints car les missions que le Comité Directeur s'était assigné, avec la collaboration du Secrétariat Général de l'AISS, ont été menées à leur terme. Les Séminaires Techniques que nous avons organisés au cours de ce triennium, ont été de véritables cadres d'échanges entre partenaires sous régionaux. Nous nous sommes rendus compte que nous partageons, en général, les mêmes préoccupations en matière de sécurité sociale et que c'est grâce à la dynamique d'ensemble et au partage d'expériences des uns et autres que nous pourrions prétendre à une amélioration effective et rapide de la couverture sociale de nos populations, conformément aux politiques définies par les chefs d'Etat et les Gouvernements respectifs de nos pays.

**Comment a été organisé le travail au sein du bureau ?**

Le travail a été organisé de manière consensuelle. Nous avons un Comité Directeur qui est l'organe décisionnel. Nous pouvons saisir ses membres à l'occasion des Séminaires Techniques, mais en général cela se fait à domicile et c'est là l'intérêt des TIC, pour obtenir leur avis sur certaines grandes orientations. Ensuite, l'Officier de liaison qui est le bras séculier du Bureau régional se charge d'exécuter ou de relayer l'information au niveau du Secrétariat Général de l'AISS pour validation, selon le cas.

Au cours de ce triennium, toutes les actions que nous avons initiées au niveau du Bureau ont, heureusement, obtenu l'approbation enthousiaste de Genève, c'est la preuve que le travail en synergie procure toujours les meilleurs résultats.

**A votre avis, qu'a apporté le bureau aux organismes membres ?**

Le Bureau a permis à ses membres d'avoir une vision plus moderne et dynamique de la sécurité Sociale.

Tout au long des séminaires que nous avons eu à organiser et grâce à l'assistance des experts de Genève, nous nous sommes aperçus que nos problèmes sont presque identiques et qu'ils n'étaient pas seulement organisationnels mais parfois structurels.

**A présent que les objectifs du 1<sup>er</sup> triennium ont été atteints, comme vous le dites, quelles sont les perspectives pour le triennium 2014-2016 ?**

Le prochain triennium, c'est la route vers l'excellence en matière de sécurité sociale. A cet égard, l'AISS a mis à la disposition de nos organismes un centre pour l'excellence dont le but est d'encourager, de promouvoir et de soutenir le cheminement des OSS vers un meilleur fonctionnement administratif, vers une amélioration des performances et une meilleure qualité de service. Nous sommes conscients que tout ne sera pas fait en un triennium, mais au moins nous souhaitons que ce que nous entreprendrons soit fait dans la parfaite maîtrise des standards internationaux.

“**Tout au long des séminaires que nous avons eu à organiser et grâce à l'assistance des experts de Genève, nous nous sommes aperçus que nos problèmes sont presque identiques et qu'ils n'étaient pas seulement organisationnels mais, parfois structurels.**”





**Modernisation, simplification des procédures et qualité de service à la CNPS**

# 5 nouveaux services offerts aux Employeurs et Travailleurs camerounais, où qu'ils se trouvent dans le monde

**Télé-immatriculation en ligne sur [www.cnps.cm](http://www.cnps.cm)**

## ● Télé-immatriculation de l'employeur

L'employeur enregistre ses informations dans l'espace **Télé applications**, lien [Pré-immatriculation employeur](#), avant de déposer son dossier physique dans le centre de prévoyance sociale de son choix, dans un délai de 30 jours.



## ● Télé-immatriculation du travailleur

Le travailleur enregistre ses informations dans l'espace **Télé applications**, lien [Pré-immatriculation assuré](#), avant de déposer son dossier physique dans le centre de prévoyance sociale de son choix, dans un délai de 30 jours.



## ● Télé déclaration des cotisations sociales

C'est l'opération par laquelle les entreprises procèdent à la déclaration des salaires de leurs personnels en ligne, sur le site internet de la CNPS, dans l'espace **Télé applications**.



**Consultation des comptes en ligne sur [www.cnps.cm](http://www.cnps.cm)**

## ● Consultation des comptes cotisants employeurs

L'employeur a, à travers un **code d'accès sécurisé et personnalisé**, la possibilité de contrôler l'historique du paiement de ses cotisations sociales et de connaître en temps réel, sa situation débitrice vis-à-vis de la CNPS, dans l'espace **Consultation en ligne**, lien [Consulter déclarations](#).



## ● Consultation des comptes individuels assurés

Dans le **même espace**, le travailleur peut, grâce à un **code d'accès sécurisé et personnalisé**, tout savoir sur ses périodes d'activité, la régularité des salaires déclarés par ses employeurs successifs, ainsi que les montants des cotisations sociales effectivement reversées à la CNPS, pour son compte.



**C'est simple, c'est accessible à tous, en un clic !**



**issa**

INTERNATIONAL SOCIAL SECURITY ASSOCIATION  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE  
INSTITUCION INTERNACIONAL DE LA SEGURIDAD SOCIAL  
INTERNACIONAL ASSOCIATION FOR SOCIAL SECURITY

B.P. 481  
CB-Toulon  
Cameroun

T: +237 22 22 22 84  
F: +237 22 22 22 84 / +237 22 22 22 85  
E: [iss@cameroon-iss.org](mailto:iss@cameroon-iss.org)

[www.issa.int](http://www.issa.int)

**BUREAU DE LIAISON POUR L'AFRIQUE CENTRALE**

*Accueilli par la Caisse nationale de prévoyance sociale, Cameroun*



**issa**

**Une sécurité sociale**

**adaptée aux réalités de**

**l'Afrique Centrale**